



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES LORS DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

Conformément à l'article L 2121-25 du Code Générale des Collectivités Territoriales

N°1/2025 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-2° DU CGFPT

Délibération adoptée à l'Unanimité

N°2/2025 – TARIF DU PROCHAIN SPECTACLE

Délibération adoptée à l'Unanimité

Affichage le 27 février 2025
Le Maire, Annick GOINEAU